



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 23 JUIN 2020 À 20H30**

L'an deux mille vingt,

Le vingt-trois juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER-MARTINET, Clothilde FRETE, Christelle BARDEILLE, Romain LESAGE-GIACOMINI, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absent ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Sophie LAFEUILLADE à Nathalie ZENOU

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Axel FAIRE (à partir de 21h45)

Secrétaire de séance : Christine CAILLAT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°05 : Signature d'un contrat de prestations de services pour la mise à disposition d'un agent de l'entreprise adaptée AVENIR APEI pour le nettoyage de la voie communale

N°06 : Signature d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

N°07 : Contrat de co-réalisation présenté par l'association « Animation Parly 2 – Le Chesnay » pour sa représentation théâtrale de la pièce « Feu Monsieur de Marcy »

N°08 : Attribution du Marché Public n°2019-17 pour la souscription de contrats d'assurance pour une durée de 3 ans à la société SMALC ASSURANCES

N°09 : Attribution du Marché Public n°2020-01 pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, ventilation, climatiseurs de l'ensemble des bâtiments communaux



N°10 : Signature d'un contrat de maintenance du système téléphonique avec l'entreprise ETIT pour une durée de 5 ans

N°11 : Prolongation du Marché Public de souscription de contrats d'assurance n°2016MA04 avec la SMACL pour une durée de deux mois

N°12 : Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°13 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel concerto opus 2 licences

N°14 : Signature de la convention d'accès à « Mon compte Partenaire »

N°15 : Signature d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec l'entreprise Suez Eau France SAS pour une durée de 3 ans

N°16 : Signature de l'avenant n°1 – Contrat d'assistance de maintenance et d'exploitation des progiciels fiscalité

N° 2020-06/30 : Désignation de représentants à la copropriété ESQUISS, programme NEXITY avenue des Platanes

DESIGNE le délégué titulaire et suppléant suivants :

Titulaire Gérard PARFAIT Suppléant Romain LESAGE-GIACOMINI

N°2020/06-31 : Prime exceptionnelle

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous, notamment pour :

- les adjoints d'animations et animateurs qui ont assuré l'accueil des enfants des personnels prioritaires,
- les responsables de service qui ont eu un surcroît d'activité pour pallier l'absence massive des agents de la collectivité, pour avoir géré les adjoints d'animations et les animateurs sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour avoir mis en place les protocoles sanitaires et les conséquences qui en découlent,
- les agents du service technique qui ont veillé à la propreté de la ville,
- la police municipale qui a assuré la surveillance de la ville et a veillé au respect des dérogations de sorties de la population.

DECIDE que cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1.000€ et sera définie selon les missions exceptionnelles accomplies par les agents susmentionnés.

PRECISE que cette prime sera versée en une seule fois, sur la paie de juillet 2020 et sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

DIT que l'autorité territoriale prendra un arrêté pour chaque agent rémunéré au titre de cette prime exceptionnelle.

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle seront inscrits au budget, chapitre 012.

N°2020/06-32 : Rémunération de stagiaires

DECIDE de permettre l'accueil des stagiaires au sein des services de la commune selon le cursus pédagogique desdits stagiaires,

DECIDE que les stagiaires bénéficieront d'une gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage.

DIT que le montant de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit en 2020 à 3,90€ de l'heure. Ce montant sera modifié selon l'évolution annuelle du plafond de la sécurité sociale et appliqué par la collectivité au fur et à mesure.

DIT que les stagiaires bénéficieront de la prise en charge des frais de transport. Le montant des frais remboursés aux stagiaires ou la valeur des avantages qui leur sont accordés n'ont pas à être compris dans le montant de la gratification minimale.

N°2020/06-33 : Rémunération de vacataires

DÉCIDE de recruter 10 agents vacataires de catégorie C (non titulaires) au maximum dont la durée du contrat est fixée à 12 mois.

DÉCIDE que l'âge minimum de recrutement est fixé à 16 ans et l'âge maximum à 65 ans.

FIXE la rémunération des agents vacataires (non titulaires) chargés de la distribution, et le cas échéant de l'encartage, des publications municipales dans les boîtes aux lettres de la commune comme suit :

- Publication simple de 1 à 8 pages :
15 € / 100 exemplaires + 1 € pour 100 documents encartés quel que soit le format,
- Magazine municipal ou toute brochure supérieure ou égale à 12 pages :
20 € / 100 exemplaires + 1 € pour 100 documents encartés quel que soit le format
- Guide pratique et associatif :
25 € / 100 exemplaires + 1 € pour 100 documents encartés quel que soit le format

INSCRIT les crédits correspondant au budget de la commune 2020, article 6413

N°2020/06-34 : Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Ville

APPROUVE le compte de gestion 2019 du Trésorier Principal établi pour le budget principal de la commune.

N°2020/06-35 : Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Ville

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire pour le budget communal, et qui se résume comme suit :

Compte administratif 2019 Commune	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2018 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	15 995,81	2 663 387,19	2 679 383,00
<i>affectation en investissement en 2018</i>		- 1 516 240,44	- 1 516 240,44
Dépenses nettes	3 436 449,04	6 013 669,77	9 450 118,81
Recettes nettes	2 232 348,57	6 926 942,04	9 159 290,61
Résultat de l'exercice 2019 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	- 1 204 100,47	913 272,27	- 290 828,20
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 (résultat de gestion)	- 1 188 104,66	2 060 419,02	872 314,36
<i>affectation en investissement en 2019</i>		- 1 438 577,14	- 1 438 577,14
Restes à réaliser reportés en 2020 :			
<i>Dépenses</i>	- 1 074 914,63		
<i>Recettes</i>	824 442,15		
	- 250 472,48		- 250 472,48
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 (résultat du CA)			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>		621 841,88	621 841,88

N°2020/06-36 : Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget annexe d'assainissement

APPROUVE le compte de gestion 2019 du Trésorier Principal établi pour le budget assainissement.

N°2020/06-37 : Approbation du Compte Administratif 2019
Budget annexe d'assainissement

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire pour le budget assainissement, et qui se résume comme suit :

Compte administratif 2019 Assainissement	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2018 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	48 838,36	262 875,79	311 714,15
Dépenses nettes	43 707,41	103 452,41	147 159,82
Recettes nettes	37 485,65	360 434,48	397 920,13
Résultat de l'exercice 2019 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	- 6 221,76	256 982,07	250 760,31
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 (résultat de gestion)	42 616,60	519 857,86	562 474,46
Restes à réaliser reportés en 2020 :			
<i>Dépenses</i>	-		
<i>Recettes</i>	11 426,00		
	11 426,00		11 426,00
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 (résultat du CA)			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	54 042,60	519 857,86	573 900,46

N°2020/06-38 : Approbation du Compte de Gestion 2019
Budget annexe du parc de stationnement

APPROUVE le compte de gestion 2019 de la Trésorier Principal établi pour le budget parc de stationnement.

**N°2020/06-39 : Approbation du Compte Administratif 2019
Budget annexe parc de stationnement**

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire pour le budget communal, et qui se résume comme suit :

Compte de gestion 2019 Parc de stationnement	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2018 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	-	1 500,00	- 1 500,00
Dépenses nettes	-	17 794,72	17 794,72
Recettes nettes	-	35 739,00	35 739,00
Résultat de l'exercice 2019 :			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	-	17 944,28	17 944,28
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019:			
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	-	16 444,28	16 444,28

N°2020/06-40 : Rapport d'Orientations Budgétaires

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2020 pour le budget principal et le budget annexe du service assainissement de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

DIT que le rapport sera transmis au Représentant de l'État dans le département et au Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre dont Saint-Nom-la-Bretèche est membre.

N°2020/06-41 : Avenant n°3 en prolongation des délais du contrat de Délégation de Service Public multi-accueil Petit Prince

DÉCIDE de proroger par voie d'avenant le contrat de délégation de service public passé avec l'entreprise People and Baby pour une durée de deux mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant susdit, conformément au modèle annexé à la présente, et tous documents afférents.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 26 juin 2020

Affiché le 26 juin 2020.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Gilles STUDNIA

